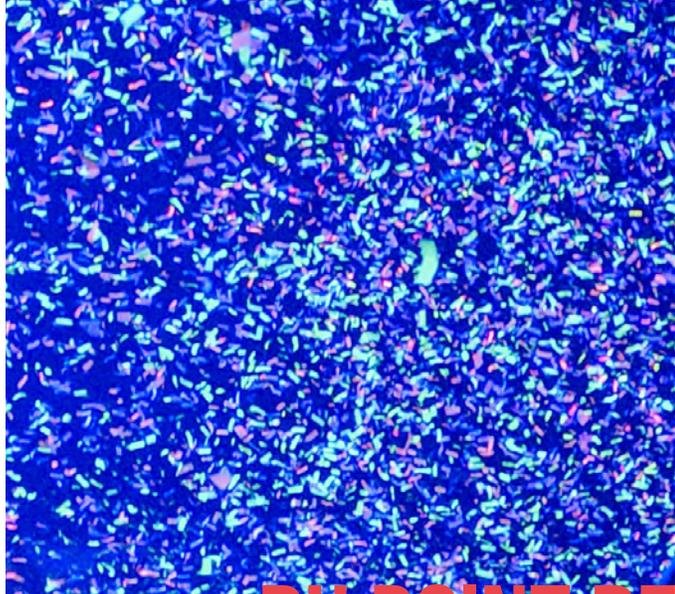


# TRACE

DATES  
IMPORTANTES  
DU POINT DE  
VUE FISCAL

DE  
LA **TRAVAILLEUSE**  
OU  
DU **TRAVAILLEUR**  
**AUTONOME**

# DATES IMPORTANTES



## DU POINT DE VUE FISCAL

La **DATE LIMITE** pour transmettre la déclaration de revenus d'une travailleuse ou d'un travailleur autonome (et de sa conjointe ou de son conjoint, que cette personne soit travailleuse autonome ou non) est le **15 juin**.

**ATTENTION** : \*En temps normal, la date limite pour payer les impôts dus est le 30 avril. Cette année, en raison de la COVID-19, cette date est repoussée au 1<sup>er</sup> septembre 2020. Cela dit, comme la situation évolue rapidement, nous vous invitons à consulter les sites de [Revenu Québec](#) et de [Revenu Canada](#) pour vous assurer que le 1<sup>er</sup> septembre tient toujours.

**Acomptes provisionnels pour payer vos impôts** : Vous pourriez être tenu de verser des acomptes provisionnels si vous répondez aux deux conditions suivantes :

- L'impôt net que vous estimez devoir payer pour l'année courante dépasse 1800 \$;
- Votre impôt net à payer dépassait 1800 \$ pour l'une ou l'autre des deux années précédentes.

**DATE LIMITE pour la production de la déclaration de TPS et de TVQ et paiement** :

- Si vous faites des déclarations mensuelles, la date limite est la dernière journée du mois suivant.  
**EXEMPLE** : Pour le mois de mars, vous devez avoir fait votre déclaration et votre paiement avant le 30 avril.
- Si vous faites des déclarations trimestrielles, la date limite est la dernière journée du mois suivant.  
**EXEMPLE** : Pour la période de janvier à mars, vous devez avoir fait votre déclaration et votre paiement avant le 30 avril.
- Si vous faites des déclarations annuelles, la date limite est la dernière journée du troisième mois suivant.  
**EXEMPLE** : Pour la période annuelle de janvier à décembre 2019, vous devez avoir fait votre déclaration et votre paiement avant le 31 mars 2020.

**ATTENTION** : Si vous faites des déclarations annuelles, vous pourriez être tenu de faire des acomptes provisionnels si la TPS ou la TVQ que vous avez à remettre est de 3000 \$ ou plus annuellement.

# TRACE

Ce guide a été produit  
avec l'appui de la CSN  
et de la  
Fédération nationale  
des communications et de  
la culture (FNCC-CSN)



fncc

Fédération nationale  
des communications  
et de la culture

